

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 23 (1885)
Heft: 44

Artikel: L'oublieux
Autor: Georges, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188915>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le corset, le funeste corset était donc en usage ; et les tailles déviées étaient redressées au moyen de légers coussins. C'est ce qui a fait dire à Ovide, avec un grain de méchanceté : « Que de choses nous choqueraient, si nous les voyions faire, et qui nous plaisent une fois faites ! »

Lo veret.

Sède-vo que l'est qu'on veret?... Eh bin, on preind on moulo à bin on boton dè cornà, à cinq pertes et on plianté à cé dâo mâitein on bocon dè bou qu'on tsapousé à n'on bet po que y'aussé 'na poeinte. Ora, po lo fèrè allâ, on preind lo bocon dè bou pè lo gros bet avoué lo pâodzò et lo premi dâi et on l'einmodé su 'na trabilia, que cein lo fâ veri tant rudo, qu'on derâi que ne budzè pas et que ne s'arrètè què quand l'ein a prâo.

Lo bouébo à Rata que s'étâi fè on veret, avâi volliu lo fèrè veri su 'na couvèrta dâo mouret dè l'étang, qu'étâi decoutala courtena, et ma fâi lo veret qu'avâi étâ mau eimbryi, fot lo camp avau, dein l'étang qu'étâi prâo prévond, mâ que n'avâi què dâo rablion pè lo fond. Lo bouébo, que n'ousâvè pas décheindrè dedein po raveintâ son veret, ni demandâ à son père dè lo lâi racrotsi, fe tot capotisé, mâ l'étâi suti et pliein dè malice et pre pacheince après avâi fè son plian....

Tandi la véprâo, quand sa mère vâo allumâ lo fû po fèrè lo mareindon, le tsertse lo bernâ po doutâ lè chindrè dè dessus lo soyi ; mâ l'a bio tsertsi, le lo trâovè pas. Adon le criè son bouébo po lâi demandâ se l'a vu lo bernâ.

— Et oï, se repond lo bouébo.

— Et iô est-te ?

— Eh bin, l'est à fin fond dè l'étang.

— Et porquî lo lâi as-tou tsampâ, tsancro dè vau-rein ?

— Po qu'on pouessè mè repreindrè mon veret ein alleint lo queri.

Lo tsévau à Djan Phelippe.

Djan Phelippe avâi on tsévau qu'étâi biannâo qu'on sorcier et que fasâi adé lo contréro dè cein qu'on lâi volliâvè fèrè à fèrè : quand on lo volliâvè fèrè trouquâ, fasâi état dè volliâi parti ein avant, et cativâvè s'on lo volliâvè fèrè avanci. Enfin quiet ! l'étâi tétu qu'on mulèt et fasâi vairè lè z'étâilès à Djan Phelippe.

On bio dzo, Djan Phelippe trovâ son pourro tsévau crévâ ; et ne sé coumeint cein sè fe, mâ sè trovâ étâi derrâi la porta dè l'étrablio et sa carcasse gravâvè dè l'âovri, que Djan Phelippe fut d'obedzi dè passâ pè la grandze po lâi eintrâ.

Quand ve la pliace iô ellia bité étâi z'ua reindrè l'âma, Djan Phelippe, que repeinsâvè à se n'eintète-meint, se dese :

— Se savé que l'est venu crévâ quie pè malice, mè bombardâi se ne l'assomèrè pas !

L'OUBLIEUX

La mer était haute et battait à coups pressés les grèves déchirées de Caërnarvon et des îles avoisinantes. Le vent soufflait du large, soulevant les vagues qui croulaient les unes sur les autres avec des mugissements sinistres. Bien qu'il fût à peine sept heures, la nuit était tombée, accompagnée d'une brume si épaisse, qu'on n'apercevait même pas la lueur des deux phares allumés à l'entrée du port de Caërnarvon. Tout était morne et désolé. Ce n'était pas la tempête, mais un de ces gros temps d'octobre, si durs sur les côtes et parfois si terribles pour les petites barques de pêche-attardées sur le flot. Dans ces parages particulièrement, le danger est grand, à cause du resserrement des terres, les deux îles de Menay et d'Anglesey se trouvant fort proches de la côte galloise dont elles ont probablement été séparées par quelque cataclysme aux temps diluviens. C'est pourquoi, en ce soir d'octobre 1814, Colas Croc, le passeur de Menay, regardait assez soucieusement le ciel et la mer et s'assurait de la solidité de la chaîne à laquelle il attachait sa barque, qui faisait journallement le service de Menay à Anglesey et vice versa ; car lorsque le vent soufflait du nord et du large, il y avait à craindre que l'esquif ne fût emporté au-delà de la ligne des îles, à travers la mer d'Irlande. Colas Croc, ayant donc solidement amarré la barque au boutant de fer fixé au roc, quitta la grève désolée et prit, à travers les pierres amoncelées par les marées séculaires, le sentier à peine visible qui menait à sa maison, petite, humble et basse, adossée au rocher, en arrière de la masse granitique et basaltique dont sont entourées les grèves de la petite île de Menay, et qu'éclaboussait l'écume des vagues les jours de grande marée.

Sur le seuil, l'attendait sa fille, jeune et belle créature de dix-huit ans, véritable type gaëlique dans toute sa pureté. Grande et forte, elle avait, avec les yeux bleus à reflets verdâtres comme les flots d'alentour, les cheveux sombres et le teint mat, légèrement bistré des femmes qui vivent au bord de la mer. C'était la plus belle fille de Menay, d'Anglesey et même, disait-on, de tout le comté de Caërnarvon, où cependant on ne les compte guère. Mais c'était une farouche et fière beauté que nul garçon du pays ne se fût avisé de courtiser sans sa permission, et elle avait bien le plus chaste renom de sagesse des Trois-Royaumes.

— Comme vous avez tardé ce soir, père ! dit-elle au passeur. Voilà sept heures sonnés depuis un quart d'heure et le souper vous attend.

— Nous allons donc souper, Ammonic ! dit Colas Croc, qui entra et déposa dans un coin ses vêtements de toile cirée imperméable.

La table était petite et supportait peu de mets. C'étaient quelques pommes de terre cuites sous la cendre, des noix fraîches, du pain presque blanc et un pot de cidre. Bien que le passeur ne reçût pour sa charge qu'un maigre salaire, lui et sa fille n'étaient pas des plus pauvres, car Ammonic était une habile ouvrière qui gagnait avec son fuseau, l'hiver, et ses aiguilles de bois, l'été, de quoi augmenter les ressources du ménage. Elle fabriquait de chauds tricots de laine qu'elle vendait aux foires de Caërnarvon ou de Beaumaris, la ville principale de l'île d'Anglesey, leur voisine, et, non seulement les marins, mais encore les fermiers et les gentilshommes prisaient fort les ouvrages sortis de ses mains. C'était ainsi que, depuis plusieurs années déjà, Ammonic avait empêché la misère de se glisser sous le toit du passeur. Colas Croc adorait sa fille. C'était elle, d'ailleurs, qui l'avait rattaché à la vie, lorsqu'il lui avait fallu venir s'établir dans cette pauvre cahute éclaboussée par les

flots et plus semblable à un nid de goëland qu'à la demeure d'un chrétien. C'était elle qui l'avait consolé de ses malheurs, car Colas n'avait pas toujours été pauvre. Dans sa jeunesse, il avait exercé le métier de pêcheur de perles, là-bas, dans le Conway, au bout du comté de Caërnarvon, et il n'y avait pas alors de plus hardi plongeur. Mais les douleurs l'avaient pris, vers la quarantaine, ainsi qu'il arrive infailliblement à ses pareils; sa femme était morte après une longue et coûteuse maladie et il lui avait fallu se contenter de la modeste place de passeur de Menay à Anglesey. Encore n'était-il pas sans inquiétudes pour l'avenir, car on parlait sérieusement de la possibilité d'établir un pont en chaînes de fer qui, de Caërnarvon et de la côte galloise, eût traversé le détroit de Menay et pris terre sur la petite île pour se continuer au-delà de Menay, jusqu'à Anglesey.

Des ingénieurs étaient venus, avaient étudié divers points de la côte et discuté gravement ce projet, qui eût naturellement supprimé la place de passeur et le passeur lui-même. Ce pont, qui ne fut édifié qu'en 1819, Colas Croc en rêvait cinq ans d'avance. Chaque tempête le rendait soucieux, car, par les gros temps, la nécessité du pont s'imposait forcément à tous. Il y songeait, le pauvre passeur, pendant le repas frugal servi par Ammonic. Il y songeait encore, sans doute, après, lorsque, assis au coin de l'âtre presque éteint, il jetait un regard distrait sur la jeune fille qui travaillait à la lueur d'une chandelle fumeuse, que de temps à autre elle mouchait, sans que pour cela la chandelle, de mauvaise qualité, donnât plus de lumière. Le silence était profond entre le père et la fille, qui n'étaient parleurs ni l'un ni l'autre. On n'entendait au dedans que le cliquetis des grandes aiguilles de bois sur lesquelles glissait la laine, tandis qu'au dehors un coup de vent ébranlait de temps à autre la porte de la chétive maison, ou faisait tressauter le châssis vitré de la fenêtre par laquelle on apercevait un pan de ciel, à peine large comme le tablier d'un enfant.

— Méchante nuit! dit enfin le passeur. Il fait froid et ce brouillard vous pénètre jusqu'aux moelles. Il m'a semblé tantôt que mes douleurs m'allaient reprendre. Je souhaite qu'il n'y ait point de voyageurs pour Anglesey, ce soir, ma foi!

(A suivre.)

Le 4 novembre, commenceront, sous la direction de *M. Rud. Herfurth*, les **Grands concerts d'abonnement**, organisés, chaque hiver, par la *Société de l'Orchestre de la Ville et de Beau-Rivage*.

Il n'est plus nécessaire de recommander ces concerts, en vue desquels la Société s'est imposé, cette année, de lourds sacrifices. Plusieurs artistes de renommée sont engagés et le Conseil d'administration s'est, en outre, assuré le concours bienveillant de MM. les professeurs de musique et de nombreux amateurs. Nous aurons ainsi la bonne fortune d'entendre deux solistes différents dans chaque soirée, sans préjudice des grandes œuvres qu'exécutera l'Orchestre, complété comme il ne l'a pas encore été jusqu'ici.

N'oublions point, enfin, que l'existence de notre excellent Orchestre dépend, presque entièrement, de l'assiduité du public à fréquenter tous ses concerts, et qu'il est de notre devoir d'appuyer et d'encourager les efforts tentés par la Société, pour conserver à Lausanne la réputation qu'elle s'est acquise.

Les abonnements sont reçus chez *M. Fœtisch*, magasin de musique, rue de Bourg.

THÉÂTRE. — Nous avons eu le regret de ne pouvoir assister à la représentation de jeudi soir : *Par droit de conquête*, de Legouvé. Mais, de tous côtés, nous n'avons entendu que des éloges sur la manière dont cette pièce a été interprétée. Ce nouveau succès ne fait que confirmer notre première impression sur les mérites incontestables de notre troupe dramatique, qui n'a malheureusement pas encore obtenu jusqu'ici, par une salle bien garnie, toutes les sympathies et l'appui dont elle est digne.

— Demain, dimanche,

La Voleuse d'enfants,

Grand drame en 5 actes et 8 tableaux. — Bureaux à 7 1/2 heures. — Rideau à 8 h.

Nous rappelons que mercredi aura lieu, dans la Salle des concerts, à 5 h. du soir, la **2^e conférence-lecture** de *M^{me} Berton-Samson*.

Boutades.

Un ancien soldat marseillais raconte la prise de Malakoff.

— Quel assaut, mes enfants, fallait voir ça! En un tour de main nous étions maîtres de la place. Mais aussi nous étions tous de Marseille!...

Farceur! s'écrie un des assistants. Tous de Marseille, vous croyez me faire avaler ça?

— Mais certainement, mon bon!

Eh bien! moi qui vous parle, j'ai un de mes amis qui s'y trouvait, à la prise de Malakoff, et il est Parisien.

— Pas possible! s'écrie le Marseillais.

Puis avec un geste dédaigneux:

— Alors, il devait être dans la musique.

Un avocat plaide pour un individu accusé de vol. Après avoir fait ressortir qu'il n'y a aucune preuve matérielle contre son client, il a recours à un mouvement oratoire et s'adresse ainsi au prévenu:

— Accusé, je fais appel à vos sentiments, à votre conscience, au besoin de sincérité que je lis sur votre visage à cette heure solennelle. Je vous adjure de répondre, de ne rien cacher à la justice. Si vous êtes l'auteur de ce vol, dites-le hautement, à la face de tous. Oui ou non, avez-vous commis le crime dont on vous accuse?

— Jamais de la vie! répond le prévenu avec énergie.

— Vous le voyez, messieurs les jurés, mon client n'est pas coupable... il le déclare lui-même.

L. MONNET.

Papeterie L. MONNET

Rue Pépinet 3, Lausanne.

Assortiment complet d'**agendas** de bureaux et de poche; **éphémérides** suisses et bibliques, pour 1886.